



SOMMAIRE

Le mot de l'IA

Action éducative : pp. 1 et 2

- Semaine de la presse et des médias dans l'École.
- CLEMI : partenariat avec France 3
- EDD : « *L'appel des enfants pour l'environnement* ».
- Ecole qui chante : date butoir pour s'inscrire.

Ressources : p. 2

- Difficultés scolaires : apprendre avec les médias.
- EDEN = Education à l'Énergie
- CNDP-SCÉRÉN : « *Le développement durable, pourquoi ?* »

Personnels : p. 3

- Formation continue.
- Mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré.

Réglementation : p. 3

- Règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles (CDEN du 2 octobre 2007).
- Grippe aviaire et enseignement des sciences.
- Rappels sur les transports d'élèves dans le temps scolaire.

Actions éducatives et concours: p.4

- « Classes eau » de la vallée de l'Ognon.
- Mission Tellus (communiqué des 'Jeunes agriculteurs')
- Concours de l'OFAJ :
- 'Deutsch, ich bin dabei !'
- Campagne des écoles fleuries 2008.
- Concours organisés par l'AMOPA

Le mot de l'IA

Le mardi 11 et le mercredi 12 décembre prochains, la Ligue de l'enseignement et la Fédération des œuvres laïques (FOL 70) organisent un colloque sur le thème '*Les politiques éducatives et les territoires ruraux*'. Cette initiative est extrêmement judicieuse. Tous les acteurs de l'éducation ont besoin régulièrement de réfléchir ensemble aux grandes évolutions de l'organisation de notre École.

Le département de la Haute-Saône a su prendre des initiatives audacieuses et courageuses pour modifier son réseau scolaire. Nous sommes aujourd'hui placés devant de nouvelles exigences au premier rang desquelles on trouve la généralisation de l'accompagnement éducatif.

Je souhaite que ces deux journées soient pleinement réussies et j'invite les enseignants à s'associer plus particulièrement aux conférences et tables rondes du mercredi 12 décembre.

Jean-Louis Brison

Action éducative

Semaine de la presse et des médias dans l'École

Cette année, la 19^{ème} édition de la *Semaine de la presse* se déroulera du **17 au 22 mars 2008** sur le thème « **une info, des médias** ».

Les enseignants qui souhaitent s'associer à cette opération doivent s'inscrire entre le **mardi 8 janvier 2008** à 14 heures et le **samedi 9 février 2008** sur le site du *centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)* www.cleml.org

Cette inscription leur permettra de recevoir gratuitement journaux et magazines et de rencontrer les professionnels de l'information pour travailler sur la diversité et le pluralisme des médias. Comme vous le savez sûrement, cette formation du regard et de l'esprit critique fait partie des missions de l'Éducation nationale et figure explicitement dans le socle commun des connaissances et des compétences (en particulier dans le pilier 6).

Si des équipes réalisent un journal scolaire ou lycéen, La Poste accepte, exceptionnellement, d'acheminer 100 exemplaires de 100 journaux scolaires et lycéens à l'occasion de la 19^{ème} *Semaine de la presse*. Les inscriptions se font du 19 novembre au 19 décembre sur www.cleml.org

Les informations réglementaires :
[Bulletin officiel n°34 du 27 septembre 2007.](#)

Ressources

CLEMI : difficultés scolaires, apprendre avec les médias

L'Éducation aux médias concourt à l'acquisition du *Socle commun* en suivant une démarche originale propre à stimuler des élèves qui sont en décrochage face à un dispositif pédagogique traditionnel.

De plus, la production de journaux scolaires, émissions de radio, vidéos, etc., contribue à l'amélioration de l'image de soi, élément essentiel de l'envie de grandir et d'apprendre.

Cette [dernière publication du CLEMI de Franche-Comté](#) propose de nombreuses pistes pour travailler avec des groupes d'enfants présentant des difficultés scolaires.

EDEN

= EDucation à l'ENergie

Ce programme européen a rassemblé les différents acteurs de l'éducation et de l'énergie autour d'un projet transfrontalier franco-suisse au cours de la période 2005-2007. Des outils et des ressources...

[Aller sur le site EDEN.](#)

CNDP-SCÉRÉN : « Le développement durable, pourquoi ? »

En 2006, 21 affiches ont été éditées par le ministère de l'Éducation nationale à partir des photographies de Yann Arthus-Bertrand pour éduquer à l'environnement et au développement durable.

Afin d'en faciliter l'exploitation au cycle 3 de l'école élémentaire, une équipe d'enseignants a conçu ce classeur constitué de 21 fichiers correspondant à chaque affiche...

[Ouvrir la fiche SCÉRÉN.](#)

Action éducative

CLEMI : partenariat avec France 3

Le groupe académique du CLEMI accompagne la mise en œuvre du projet « La parole aux jeunes ».

Une classe et un professeur volontaires préparent un magazine sur une thématique qui leur tient particulièrement à cœur.

Les journalistes de France 3 assurent le tournage pendant une journée ; deux élèves de la classe, avec l'enseignant concerné, participent au montage d'un sujet de deux à trois minutes puis présentent leur travail sur le plateau, en direct.

Cette année, en Haute-Saône, quatre établissements participent à cette action.

Le **collège de Champlitte** a proposé un reportage sur le don d'organes qui a été diffusé fin octobre.

Les prochaines émissions concerneront :

- le **LP privé St Pierre Fourier (Gray)** / les métiers de la vente (tournage le 10-12 ; montage le 11-12 ; plateau le 12-12)
- le **collège de Faucogney** / la préparation des élections municipales (tournage le 7-01-2008 ; montage le 8-01 ; plateau le 9-01)
- le **collège de Saint-Loup** / Les pompiers (tournage le 21-01-2008 ; montage le 22-01 ; plateau le 23-01).

Les émissions réalisées sont diffusées dans le magazine de 12h à 13h de France 3.

EDD : « L'appel des enfants pour l'environnement »

Diverses opérations ou dispositifs peuvent servir à conduire des projets d'éducation au développement durable. Quelques-uns sont répertoriés sur le site de l'inspection académique à la page [EEDD / liens et ressources utiles](#)

L'appel des enfants pour l'environnement est conçu par le WWF (world wildlife fund / fonds mondial pour la nature) en collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et bénéficie du haut patronage du Ministre.

Cette année le thème proposé est **la maîtrise de l'énergie**.

L'énergie à l'origine du monde...

l'énergie si utile pour nous nourrir, nous habiller, nous loger, nous déplacer...

l'énergie si précieuse et si mal partagée...

l'énergie tellement gaspillée ce qui entraîne de graves conséquences en matière de pollution et de climat, préjudiciables, pour les animaux comme pour l'homme...

l'énergie enfin qu'il faut économiser, chacun d'entre nous peut le faire à son niveau, mais les villes ont aussi des actions à mener.

Un kit pédagogique est offert aux écoles qui souhaitent participer. Autres renseignements et inscriptions jusqu'en janvier sur le site :

www.wwf.fr

Ecole qui chante

Il est rappelé que la date butoir d'inscription a été fixée au **Samedi 1^{er} décembre 2007**.

Après cette date l'ADDIM ne pourra plus rembourser les frais des transports liés à la répétition générale ou au concert.

Contacts :

Corinne Girard : cp.em.vesoul.ia70@ac-besancon.fr

Jean-Marie Grandgirard : j.marie.grandgirard@ac-besancon.fr

Mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré

La saisie des vœux
s'effectuera sur IPROF
du lundi 19 novembre au
lundi 10 décembre 2007.

Veillez consulter la [note relative au changement de département](#) sur le site de l'inspection académique ou consulter le bulletin officiel spécial n° 6 du 8 novembre 2007.

Personnels

Formation continue

Les résultats des candidatures pour le plan de formation 2007-08 sont publiés (relance incluse) sur le site de l'inspection académique, rubrique 14, page d'actualités.

[Télécharger le fichier](#)

La répartition des titulaires deuxième année (T2) dans leurs sessions de stages est également en ligne (Même rubrique, page spécifique T1 & T2.)

[Télécharger le tableau](#)

Contact : Annie Mallen - ce.fc.ia70@ac-besancon.fr

L'ACTUALITE DE LA DRH SUR LE SITE DE L'INSPECTION ACADEMIQUE

Réglementation

Règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles (CDEN du 2 octobre)

Le règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles de la Haute-Saône a été mis à jour puis présenté au Conseil départemental de l'Éducation nationale du 2 octobre 2007. Il est désormais disponible sur notre site :

[TÉLÉCHARGER LE
RÈGLEMENT
DÉPARTEMENTAL](#)

« Un enfant par place assise hors strapontins »

La réglementation des transports tolère que l'on installe trois enfants de moins de douze ans sur deux sièges, pour des trajets courts.

C'est fréquemment le cas pour le ramassage des écoliers qui se fait *hors temps scolaire* sous la responsabilité du Conseil général.

Ceci n'est pas autorisé dans le temps scolaire, par le Ministère de l'Éducation nationale (= un enfant par place assise « hors strapontins »)

[Aller sur la page « Classe de découvertes et sorties » du site de l'IA 70](#)

(Formulaires, conseils réglementation).

Grippe aviaire et enseignement des sciences

La circulaire du recteur sur l'interdiction dans les écoles, collèges et lycées de l'utilisation des produits d'origine aviaire (cœur de poulet, ailes, oiseaux empaillés, élevages d'oiseaux et pelotes de réjection) reste en vigueur, aucun texte ministériel n'étant venu annuler la circulaire du 22 février 2006 concernant la grippe aviaire. Cette position a été confirmée lors de la réunion académique sur la grippe aviaire du 3 octobre dernier : il n'est donc toujours pas autorisé de faire travailler des élèves sur des pelotes de réjection par exemple.

L'inspection générale (IGEN) de SVT précise suite à la demande d'un professeur : quel que soit le lieu retenu [pour l'activité], les élèves peuvent facilement être tenus à l'écart de tout contact *direct*. En outre, la note du 17/07/2006 (BO n°31 du 31/08/2006) est plus précise et de ce fait moins contraignante :

"en règle générale, lors de visites de parcs zoologiques, de parcs naturels, de fermes pédagogiques ou d'autres sorties "nature", il est demandé de ne pas avoir de contact physique direct avec les oiseaux.

En outre, lorsqu'un foyer de grippe aviaire est déclaré, toute sortie pédagogique est interdite dans les zones de protection et de surveillance, instaurées par arrêté préfectoral, autour du foyer."

On peut donc réaliser des sorties ou activités, dans les conditions indiquées :
« pas de contact physique direct avec les oiseaux ».

Rappels sur les transports d'élèves dans le temps scolaire.

Les mêmes questions étant posées d'années en années, il est rappelé aux directeurs et aux enseignants des écoles élémentaires et maternelles que la réglementation des transports scolaires est définie dans le BO hors série n°7 du 23 septembre 1999 (Titre II-8). Voici quelques points à se remémorer :

- 1) **Toute activité organisée par l'école constitue du « temps scolaire »**, c'est à dire que si le départ d'une sortie ou classe de découverte est prévu en dehors des horaires habituels de classe, (voire à sept heures du matin ou un dimanche), vous vous trouvez juridiquement dans du « temps scolaire ».
- 2) Le recours à l'utilisation d'un **véhicule personnel** (parent ou enseignant) dans le temps scolaire est pratiquement exclu.
- 3) Lorsqu'un transport en car est organisé par une école (cas le plus fréquent) :
 - **au montage du projet** (avec ou sans nuitée(s)), on complète la fiche d'information sur le transport « Annexe 3 » à laquelle doit être joint le « schéma de conduite » à produire par le transporteur. On s'assure que le véhicule mis à disposition comporte un *nombre de places assises 'hors strapontins'* supérieur ou égal au nombre de personnes du groupe.
 - **au moment du départ**, on fait compléter la fiche « annexe 4 » par le chauffeur : il s'agit simplement de relever les coordonnées du véhicule (carte violette) et du chauffeur (permis de conduire). Au passage, on vérifie nécessairement que le nombre de places correspond.
- Les mêmes obligations s'imposent si la mairie ou un centre d'accueil est l'organisateur d'un transport pour le compte de l'école, dans le temps scolaire.
- 4) **Le départ et le retour se font à l'école**. Une dérogation à cette règle est possible sous condition : accord exprès, par écrit, de tous les parents concernés sans exception (voir titre II.1.2).

« Classes eau » de la vallée de l'Ognon

Comme les années passées, des classes de cycle trois du bassin versant de l'Ognon peuvent participer au programme des « classes EAU » organisées dans le cadre du *Contrat de rivière* et animées par les Maisons de la nature de Brussey et de Haut-du-Them.

[Télécharger le programme.](#)

Concours de l'OFAJ 'Deutsch, ich bin dabei !'

Dans le cadre de la promotion de l'allemand à l'école primaire, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) lance le concours « Deutsch, ich bin dabei ! » qui s'adresse aux classes d'allemand des écoles primaires françaises (CE2-CM1).

[Télécharger le descriptif](#)

Actions éducatives et concours

Mission Tellus (communiqué des 'Jeunes agriculteurs')

Comme chaque année, les jeunes agriculteurs de Haute-Saône (JA) proposent aux élèves de cycle 3 des 'Missions Tellus'. Cette action consiste à présenter aux enfants le travail d'un agriculteur. Au cours de ces interventions, une animatrice présente les différentes productions agricoles, tandis qu'un jeune agriculteur fait part aux enfants de son expérience en tant qu'exploitant. Le support utilisé (un CD animé avec plusieurs petits films) permet d'expliquer les différentes étapes des filières laitières, bovines, ovines... À la fin de la présentation une mallette pédagogique est laissée à disposition de l'école. [Renseignements et inscriptions](#) : Jeunes agriculteurs - Maison des Agriculteurs - 17, Quai Yves Barbier 70 000 VESOUL - Tél. : 03 84 77 14 09
Courriel : jeunes-agriculteurs-70@cerce70.cernet.fr

Campagne des écoles fleuries 2008

Tout projet réalisé par les enfants sous la direction de leur enseignant(e) est recevable. Un dossier pédagogique avec photos ou dessins sera éventuellement remis lors de la visite du jury. Participation possible dans deux catégories : concours départemental ou concours national.

Les enseignants qui désirent présenter un dossier pédagogique doivent se faire connaître rapidement.

La demande d'inscription doit comporter les coordonnées de la classe (enseignant, cours) et de l'école (adresse, circonscription et secteur, téléphone et courriel) ainsi que la période souhaitée pour la visite du jury. Elle est à retourner pour le **29 février 2008** à l'une des adresses suivantes :

Jean-Paul Chariot
Président de DDEN
163 rue du Chevanny
70170 GRATTERY
jp.chariot@club-internet.fr

Pierre Despoulain
Président de l'OCCE
BP 455 - 5 place Beauchamp
70000 VESOUL
occe70@wanadoo.fr

Concours organisés par l'AMOPA

(communiqué de l'association des membres de l'ordre des palmes académiques)

Depuis plus de vingt ans des milliers d'élèves des écoles, collèges et lycées participent au **concours de composition française pour la défense et l'illustration de la langue française** organisé par l'Association des membres de l'ordre des palmes académiques, concours qui contribue au rayonnement de notre langue. Les candidats composent sur le **thème de l'année** ou sur un **sujet libre**.

Pour l'année 2008, le thème retenu est « **le rêve** ». Chaque classe participante adresse, avant le **15 mars 2008**, au jury de sa section départementale **une ou deux** copies parmi les meilleures (il peut y en avoir davantage, nous contacter au préalable). Le jury départemental sélectionne celles qui recevront un prix départemental et celles qui seront envoyées au jury national.

Par ailleurs, au niveau du collège, les élèves qui participent peuvent aussi postuler pour le **concours de réhabilitation de l'écriture**. Dans ce cas, les copies sont sélectionnées en fonction de leur qualité calligraphique.

Quant aux classes de lycée, aux classes préparatoires et classes d'IUFM, d'autres concours sont proposés en plus de celui qui est consacré à la composition française.

Prix Maupassant de la jeune nouvelle

« Œuvre d'imagination, la nouvelle exige des qualités d'invention, une construction solide, une intrigue ramassée qui puisse retenir l'attention d'un lecteur, quelques personnages qui se meuvent dans un milieu bien caractérisé. La qualité de l'écriture, toujours nécessaire, doit accompagner une action dramatique bien conduite. »

Sujet libre – travail à faire en classe ou à la maison (le préciser sur la copie)

Prix de la jeune poésie

« Afin de préserver la liberté de chacun, la forme utilisée pourra être la poésie régulière traditionnelle (y compris les poèmes à forme fixe), le vers libre ou le poème en prose. Les candidats sont libres du choix de leur sujet. »

Le Président de la section départementale : Monsieur Georges BARDOT - gbardot@tele2.fr

Adresser les copies 'écoles primaires' à Madame Janine ANNAVAL,
25 route de Luxeuil, 70300 LA CHAPPELLE-LES-LUXEUIL

Adresser les copies 'collèges et lycées' à Monsieur Michel SABATIER,
45 Boulevard des Alliés, 70000 VESOUL.